

Aux députés du parlement européen

Lettre des créateurs artistiques et culturels

Mesdames et Messieurs députés!

Nous sommes très entonnés par les communiqués de députés de l'EU, qui disent que l'empêchement de la résolution de la directive sur les droits d'auteur au niveau du parlement européen était dans l'intérêt des créateurs artistiques et culturels et la liberté en internet. Au contraire. L'arbitraire légal était prolongé dans l'internet et la mise en œuvre des mesures bien nécessaire était empêché de nouveau. Il est scandaleux en particulier que la censure est mentionnée en cadre de la sauvegarde des droits d'auteur des créateurs artistiques et culturels. Nous nous prononçons contre cet abuse du terme "censure" et nous montrons horrifiés que les députés du parlement européen ne se défendent pas contre cet abuse du terme "censure".

Les dispositions de la directive sur les droits d'auteur ne comprennent nulle part une référence aux limitations de la liberté d'opinion ou de médias, elles seulement empêchent l'usage des œuvres dont les droits ne sont accordés, avec une prudence maximale. Chacun créateur artistique et culturel doit garantir son droit de disposition en ce qui concerne les œuvres offertes aux utilisateurs, donc est demandé des usagers le même qui est demandé de chacun créateur artistique et culturel. Aucun médium, aucun producteur, aucun éditeur doit mettre à la disposition du content sans posséder le droit.

En internet, il était devenu la règle de se défier de ces banales conditions légales. Il faut et il est finalement indispensable que les règles générales s'appliquent aussi à l'internet et aux grandes plateformes et fournisseurs de services en ligne.

Les affaires légales qui peuvent suivre une nouvelle loi ne constituent pas un argument de ne l'adopter. Les grands fournisseurs ont toujours battu les réformes de même que les lois existantes, ils n'en renoncent jamais. A la fin, et c'est montré récemment par des exemples nombreux, ces réformes et ces dispositions existantes ont triompher et sont généralement acceptés.

Mesdames et Messieurs députés du parlement européen! Vous avez le choix de se positionner au côté des grandes plateformes et fournisseurs en ligne ou sur le côté des créateurs artistiques et culturels. En continuant d'empêcher l'adoption de la directive sur les droits d'auteur vous ne servez pas les créateurs artistiques et culturels, vous servez les grandes plateformes et fournisseurs commerciaux en ligne.

Il est temps. Prenez votre courage en deux mains et prenez une résolution qui, finalement, créera la répartition juste en internet. Prenez une résolution qui sauvegarde une quote-part juste pour ceux qui créent les œuvres et qui ne donne pas tous à ceux qui ne jouent aucune part à la création des œuvres et qui n'en investissent rien mais veulent seulement d'en profiter.

Vous décidez si la production artistique et culturelle indépendante sera possible à l'avenir ou si exclusivement les monopoles offrent gratuitement, en marché en ligne, les services artistiques et culturels d'autrui et vendent chèrement ses propres services artistiques et culturels et aux pires conditions pour les créateurs artistiques et culturels.

Décidez-vous pour le créateurs artistiques et culturels, dites "oui" à la directive sur les droits d'auteur, sans limitation ou dilution. Vous sauvegardez une production artistique et culturelle indépendante, qui n'est pas laissée à la discrétion de personne, mais qui se constituent et qui se peut développent à la force du poignet et qui est capable de créer et sûrement créera les plus grandes choses.